

Femmes, libres et égales

Convention organisée par *Roselyne Bachelot*, secrétaire générale adjointe de l'UMP, députée européenne, ancienne ministre, et *Bérengère Poletti*, secrétaire nationale de l'UMP en charge de la place des femmes, députée des Ardennes.

Avec la participation de *Marie-Jo Zimmermann*, députée de Moselle, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale



Convention pour la France d'après

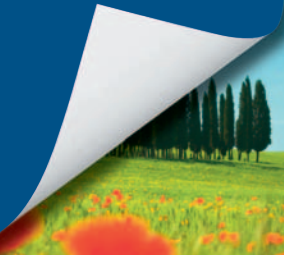
Mardi 7 mars 2006

de 8h30 à 18h00

Assemblée nationale

salle Victor Hugo

101, rue de l'Université - 75007 Paris



Femmes, libres et égales

L'égalité des droits entre les hommes et les femmes est récente. Avant une loi de 1938, les femmes mariées ne disposaient pas d'une pleine capacité civile ; avant 1944, les femmes n'étaient pas des citoyennes à part entière ; avant 1965, elles ne pouvaient exercer une profession, ni ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de leur mari ; avant 1970, le code civil ne reconnaissait que l'autorité paternelle. En 1975, l'avortement est légalisé.

Mais au-delà des lois, qu'en est-il dans les faits ?

Les violences conjugales persistent dans tous les milieux malgré leur caractère inadmissible. En France, aujourd'hui, certaines femmes ne peuvent pas s'habiller comme elles le veulent, ni choisir leur mari. Certaines avancées que les femmes ont obtenues dans la maîtrise de leur corps sont en régression.

Il y a plus de femmes instruites, salariées, mais aussi plus de chômeuses. Les lois sur l'égalité professionnelle se sont multipliées, mais les disparités de carrière et les écarts de salaires se maintiennent, tandis que le monopole féminin sur le travail domestique demeure. Même déception sur la place du "deuxième sexe" dans les cercles de pouvoir et d'influence. Peu de femmes sont devenues des cadres dirigeants dans l'économie, dans les clubs de réflexion, dans les syndicats, en politique.

Beaucoup de femmes sont en situation de précarité : elles représentent aujourd'hui 80% des travailleurs en temps partiel contraint, 80% des emplois non qualifiés, 80% des salaires inférieurs ou égaux au SMIC et 80% des familles monoparentales. Si une charge de famille dans un cadre monoparental vient s'ajouter à un emploi instable ou mal rémunéré, la précarité se transforme en grande pauvreté. La situation des femmes au regard de la retraite est très préoccupante. La pension moyenne est pour elles inférieure de 42% à celle des hommes et cette situation ne peut qu'empirer avec l'allongement de la durée de cotisation, l'éclatement des familles et le caractère parfois chaotique de la carrière professionnelle des femmes (temps partiel et interruptions de carrière).

Le chemin vers l'égalité est encore long et appelle de nouvelles solutions. Comment passer de l'égalité des droits à l'égalité dans les faits ? Comment en finir avec la violence faite aux femmes au quotidien, sous toutes ses formes ? Comment favoriser l'intégration des jeunes femmes issues de l'immigration ? Comment faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale ? Comment mettre fin aux différences d'orientation scolaire et professionnelle entre filles et garçons ? Comment atteindre enfin l'égalité des salaires et des carrières ? Comment favoriser la féminisation de l'encadrement supérieur de la fonction publique et des entreprises privées ? Comment permettre l'accès des femmes à toutes les sphères de responsabilité et de décision ? Comment lutter contre la « surprécarité » dont les femmes sont victimes ?

En somme, comment rendre les femmes libres et égales aux hommes ?

Convention pour

Programme du 7 mars 2006

8h30 Accueil des participants

9h00 Ouverture des travaux par **Catherine Vautrin**, ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la parité

9h15 **Droits des femmes : consolider les acquis, combattre les régressions.**

Les grandes avancées des droits des femmes depuis les années soixante apparaissent aujourd'hui comme une évidence. Pourtant, le sexisme perdure. Dans certains milieux, les acquis ne se sont pas toujours traduits dans les faits ou sont menacés : interdiction pour les jeunes filles et les femmes de marcher dans la rue habillées comme elles le veulent, refus de la mixité dans certains lieux publics, mariages forcés... La violence exercée contre les femmes en général reste un fléau, qu'il s'agisse du nombre élevé des viols, de la violence au sein du couple, des nouveaux visages de la prostitution.

Comment consolider les droits acquis de haute lutte par les femmes ? Comment empêcher les violences faites aux femmes ? Quelles solutions pour endiguer les violences conjugales ? Comment lutter contre l'excision, les mariages forcés ? Comment éviter certaines dégradations de l'image de la femme ?

10h45 **La vie quotidienne des femmes : « double journée », précarité.**

Alors que le taux d'activité des femmes est proche de celui des hommes, leur journée de travail se poursuit à la maison où elles assument 80% des tâches ménagères. Ce sont elles qui arrêtent de travailler après la naissance d'un enfant, alors que 50% affirment qu'elles auraient préféré continuer. Les carrières interrompues, les emplois à temps partiel sont autant de facteurs de pauvreté, qui ont en outre des conséquences au moment de la retraite.

Quelles solutions pour améliorer la vie quotidienne des femmes ? La difficulté à faire garder les enfants est-elle une fatalité ? Comment lutter contre la précarité qui touche un grand nombre de femmes ? Professions libérales, conjointes d'agriculteurs... : quels problèmes à résoudre ? Comment faire pour que monoparentalité ne rime plus avec pauvreté et exclusion ?

la France d'après

12h30 Déjeuner libre

14h00 Garantir l'égalité professionnelle et briser le « plafond de verre ».

L'activité professionnelle des femmes est désormais perçue comme un facteur d'amélioration des performances économiques. Le taux de réussite scolaire et universitaire des filles est plus élevé que celui des garçons. Si toutes les conditions semblent réunies pour que les inégalités s'estompent sur le marché du travail, les écarts entre hommes et femmes persistent à tous les niveaux : choix de carrière, salaires, niveaux de responsabilités, créations d'entreprises, chômage.

Comment faire en sorte que la règle « à travail égal, salaire égal » devienne enfin une réalité ? Comment lever les obstacles à la progression des carrières des femmes ? Comment favoriser une orientation scolaire et professionnelle des femmes moins sexuée ? Comment réaliser la mixité dans un plus grand nombre de professions ?

15h30 Comment accroître la présence des femmes dans les sphères d'influence ?

Les femmes sont peu présentes dans les instances de décision, dans les lieux de pouvoir et de réflexion. Aucune entreprise du CAC 40 n'est dirigée par une femme. Très peu de nos grandes associations humanitaires sont présidées par une femme, malgré l'investissement très important de celles-ci dans l'action associative. Les femmes ne représentent toujours que 12,3% des députés. Pourtant, il ne peut y avoir de « France d'après » sans que les femmes y contribuent au plus haut niveau.

Comment favoriser la participation des femmes aux centres de décision ? Comment encourager l'émergence d'un vivier de femmes dirigeantes ? Comment accroître la place des femmes dans la vie politique ?

17h00 Conclusion de **Nicolas Sarkozy**, président de l'UMP, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire

Interviendront notamment

- **Fadela Amara**, présidente de l'association Ni putes ni soumises
- **Loumia Amarsy-Hiridjee**, présidente de Princesse Tam-tam
- **Roselyne Bachelot**, secrétaire générale adjointe de l'UMP, députée européenne, ancienne ministre
- **Christine Boutin**, présidente du Forum des républicains sociaux, députée des Yvelines
- **Monique Boutrand**, membre du Conseil économique et social, secrétaire nationale CFDT cadres
- **Chantal Brunel**, députée de Seine-et-Marne
- **Anne-Marie Couderc**, présidente de la fondation ELLE
- **Hélène Darroze**, chef, directrice de restaurant
- **Mercedes Erra**, présidente de BETC Euro RSCG
- **Marie-Hélène des Esgaulx**, députée de Gironde
- **Maud Fontenoy**, sportive de haut niveau
- **Patrick Hauvuy**, dirigeant de ALC Nice
- **Roger Henrion**, professeur de médecine, membre de l'Académie des sciences
- **Nathalie Kosciusko-Morizet**, députée de l'Essonne
- **Véronique Morali**, directeur général délégué de Fimalac
- **Nadine Morano**, secrétaire nationale de l'UMP en charge des fédérations professionnelles, députée de Meurthe-et-Moselle
- **Valérie Pécresse**, députée des Yvelines
- **Bérengère Poletti**, secrétaire nationale de l'UMP en charge de la place des femmes, députée des Ardennes
- **Véronique Préaux**, présidente de Grandes écoles au féminin (GEF)
- **Hélène Ratte**, directeur des ressources humaines Europe, Deloitte
- **Annie Sugier**, présidente de la Ligue internationale du droit des femmes
- **Catherine Vautrin**, ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la parité
- **Linda Weil-Curiel**, présidente de la Commission pour l'abolition des mutilations sexuelles
- **Marie-Jo Zimmermann**, députée de Moselle, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale

Cette liste n'est pas exhaustive.

Convention pour la France d'après

Participez en direct
à la Convention sur
www.u-m-p.org

Posez vos questions sur
www.u-m-p.org
à partir du lundi 6 mars 2006

Suivez l'intégralité
de la Convention sur
www.u-m-p.org



55, rue La Boétie 75008 Paris
Tél : 01 40 76 62 93 - Fax : 01 40 76 61 70